



Check-list Encouragement à la propriété du logement

Justificatifs nécessaires pour le transfert d'un versement anticipé

Vous souhaitez financer votre nouveau logement en propriété par le transfert d'un versement anticipé? Cette check-list vous indique les documents à fournir pour remplir les conditions légales.

Achat d'un logement en propriété
Construction d'un logement en propriété
Transfert au bénéfice d'une institution de libre passage

	Achat d'un logement en propriété	Construction d'un logement en propriété	Transfert au bénéfice d'une institution de libre passage
<input type="checkbox"/> Demande de transfert d'un versement anticipé →  disponible en téléchargement sur www.vita.ch	●	●	●
<input type="checkbox"/> Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins d'un mois) du bien immobilier dans lequel est investi le versement anticipé initial . La copie est nécessaire uniquement si le bien a déjà été inscrit au registre foncier. →  peut être retiré auprès de votre office du registre foncier contre paiement	●	●	
<input type="checkbox"/> Contrat de vente passé en la forme authentique ou projet de contrat définitif Important: la date du transfert de propriété doit être indiquée sur le contrat de vente. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez joindre un document établi par le notaire attestant de la date du transfert de propriété.	●	●	
<input type="checkbox"/> Certificat d'état civil / certificat individuel d'état civil (de moins d'un mois) pour les personnes non mariées	●	●	
<input type="checkbox"/> Copie du passeport / de la carte d'identité du requérant et du conjoint ou partenaire enregistré Important: les signatures doivent être visibles. La copie du permis de conduire n'est pas acceptée.	●	●	
<input type="checkbox"/> Attestation de la banque comportant les informations suivantes: – confirmation que le montant initial est utilisé pour acheter ou construire le nouveau bien immobilier – montant initial investi dans le nouveau bien – adresse du nouveau bien immobilier dans lequel est investi le versement anticipé – confirmation que le nouveau bien immobilier est un logement en propriété à usage personnel	●	●	
<input type="checkbox"/> Copie du reçu de la contribution aux frais administratifs conformément à l'offre Si le versement anticipé a été effectué auprès d'une Fondation collective Vita ou d'une fondation collective de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, aucune contribution aux frais administratifs ne sera exigée.	●	●	